



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} JUILLET 2025

Présents : Franck MONGE, Benoit REY, Céline POULET, Laura GENCEL, Vera DE RUIJTER, Béatrice LILLIO, Jérôme PONTON, André MONNIER

Absents excusés : Aurélie GABORY procuration à Béatrice LILLIO, Luc FAURE

Absent : Frédéric LETRANGE,

Secrétaire de séance : Benoit REY

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 6 mai 2025, adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1/ Ressources humaines – Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi
- 2/ Frais de scolarité 2024/2025 – Montant de la participation des communes
- 3/ Camping municipal – complément tarif
- 4/ Informations et questions diverses

1/ Ressources humaines – Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi (DEL2025-22)

Depuis le changement de prestataire intervenu en septembre 2024 pour la fourniture des repas en restauration scolaire, un agent se voit contraint d'effectuer des heures complémentaires afin d'assurer la continuité du service.

Lors de la création du poste, par délibération en date du 13 juin 2023, pour un volume horaire de 7,71 heures hebdomadaires, la participation aux conseils d'école n'avait pas été intégrée au calcul du temps de travail.

Par ailleurs, il est proposé d'intégrer, durant les périodes de vacances scolaires d'été, un volume de 10 heures consacré aux tâches de ménage.

À cet effet, la délibération adoptée, à l'unanimité, prévoit :

1. la suppression du poste créé par délibération du 13 juin 2023 ;
2. la création concomitante d'un nouveau poste, fixé à 11,46 heures hebdomadaires, applicable à compter du 1er septembre 2025.

2/ Frais de scolarité 2024/2025 – Montant de la participation des communes (DEL2025-23)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le coût réel de fonctionnement de l'école, établi à partir des données comptables du compte financier unique de l'exercice 2024. Ces éléments, détaillés ci-après, servent de fondement à la détermination des contributions demandées aux communes extérieures pour la scolarisation de leurs élèves :

Chapitre	Libellé	Maternelle	Elémentaire
011	Charges à caractère général	10 557,46 €	9 923,01 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 882,58 €	8 020,70 €
TOTAL		45 440,04 €	17 943,71 €
Nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2024/2025		35	38
Coût par élève		1 298,29 €	472,20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

1. Fixe la participation financière, pour l'année scolaire 2024/2025, à :
 - o 1 300 € par élève inscrit en école maternelle ;
 - o 475 € par élève inscrit en école élémentaire.
2. Autorise le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

3/ Camping municipal – complément tarif (DEL2025-24)

Vu la délibération n°2025-18 du 6 mai 2025 concernant les tarifs,
Considérant la nécessité d'intégrer une tarification spécifique aux animaux,

Le conseil municipal, après examen et débat,

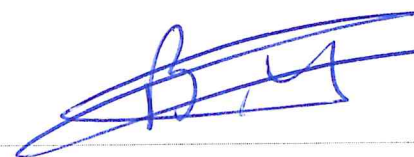
Décide à l'unanimité :

1. D'instituer un tarif de 3 € pour les animaux ;
2. De préciser que ce tarif entrera en vigueur dès le caractère exécutoire de la présente délibération et demeurera applicable jusqu'à sa modification par une décision ultérieure du conseil municipal ;
3. D'habiliter le maire à signer tous actes et documents requis pour la mise en œuvre de cette délibération.

4/ Informations et questions diverses

- Conseil d'école du 30 juin 2025
- Raccordement de 3 maisons chemin de la Drôme
- Points sur
 - o Les travaux de la fibre optique
 - o L'aménagement du magasin anciennement Petite Fleur
 - o L'aménagement de la rue du Raillet
- Problème sur le réseau d'assainissement : débordements, lingettes présentes...
- Temps de rencontre projet UPASEC

Séance levée à 21h

Approuvé le 09/09/2025 Signature du Maire Franck MONGE  	Signature du Secrétaire de Séance Benoit REY 
---	---